



# LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Et des décisions du Maire prises par délégation

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

### ADMINISTRATION – INTERCOMMUNALITÉ :

(néant)

### BÂTIMENTS, ÉDIFICE, INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX – MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS :

▫ Le Conseil Municipal attribue les marchés de travaux pour l'extension du bâtiment plurifonctionnel – Lots 1, 3, 4, 6, 7, 8 et 9.

### EMPLOI – PERSONNEL :

(néant)

### FINANCES – IMPÔTS – PATRIMOINE :

▫ Le Maire, par délégation, a accepté les devis suivants :

			TTC	HT
07/06/2022	Enceintes portatives	SENS OPPOSE	2 432.21 €	2 026.84 €
08/06/2022	clôture Ecole ST	JACQUET Paysagiste	13 941.60 €	11 618.00 €
30/06/2022	Bicouche impasse des carmes	EIFFAGE	12 283.20 €	10 236.00 €
02/08/2022	potelets parking du centre	GHM ECLATEC	1 068.37 €	890.31 €
02/08/2022	panneaux rétrécissement chaussée	SIGNAUX GIROD	643.76 €	536.47 €
18/08/2022	rideaux côté Nord classe CP	BRI'ART DECOR	2 105.60 €	1 754.67 €
02/09/2022	DA parcelle rétrocession voirie carrés Gavillet	ARPENT'ALP	960.00 €	800.00 €

▫ Le Maire par délégation décide de la vente d'un copieur couleur au SRB.

▫ Le Conseil Municipal approuve un avenant au contrat de bail emphytéotique de la micro-crèche.

▫ Le Conseil Municipal attribue une subvention à la coopérative scolaire pour l'année 2022-2023.

### URBANISME – DROIT DE PRÉEMPTION :

▫ Le Maire, par délégation, a renoncé au droit de préemption sur les biens suivants :

Parcelle	Propriétaire	Lieu-dit	Adresse	Bâtie/Non bâtie
B 1957 1956 1954	KRAFT Jean-Claude et Valérie	Arpigny	36, route de Findrol	oui
B 1275 1278 1816 1819 1821	SCHNEIDER Loïc et Anne	Marcellaz	44, route de Bonneville	oui
B 1960 1962	RIBLET Jean-Jacques	Au Perrier	38, route des Perriers	oui
A 1303	AERNY Laurent	Les Vernes	778, route de Findrol	oui
A 1082	Indivision PERILLAT	A Quart d'Avoz	84, route du quart d'Avoz	oui
A 893	Consorts LUPO	Les Vernes	496, route de Findrol	oui

### VOIRIE – RÉSEAUX – FORÊT – ESPACES NATURELS :

▫ Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles B 1961, 1964, 1965, 1966 (ex B1019p et 1380p) pour la régularisation foncière de la route des Perriers.

▫ Le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles A 656p2 et 657p2 pour la régularisation foncière de la route du Quart d'Avoz.

▫ Le Conseil Municipal approuve l'acquisition (euro symbolique) de la voie d'accès aux Carrés de Gavillet.